



Qualité de l'eau des piscines et des plages municipales

Direction de santé publique de la Montérégie

Juin 2019

Recommandations pour une baignade saine

Lorsqu'il fait beau et chaud, les lieux de baignade sont populaires ! Saviez-vous :

- ✓ Que la qualité de l'eau dans les piscines municipales est réglementée au Québec ?
- ✓ Qu'il est important de faire un suivi régulier de la qualité de l'eau dans les plages publiques ?
- ✓ Que les baigneurs ont aussi un rôle à jouer pour prévenir les risques à la santé ?

Voici de précieux conseils et outils pour vous aider à gérer la qualité de l'eau de baignade et prévenir les risques pour les baigneurs.

Piscines et bassins artificiels

- Assurer que le système de traitement fonctionne bien.
- Mesurer régulièrement le désinfectant dans l'eau (chlore ou brome) afin de vérifier si la quantité minimale exigée est toujours respectée, soit avant et après l'ouverture du bassin et aux 3 heures durant son utilisation. Lorsqu'il fait très chaud ou qu'il y a beaucoup de baigneurs, il faut vérifier plus souvent.
- Fermer le bassin en cas d'accident vomitif ou fécal, si l'eau est trouble (turbidité > 5 UTN) ou lorsque nécessaire tel que précisé dans le Règlement sur la qualité des eaux de piscines et autres bassins artificiels (ex. : taux de désinfectant trop haut ou trop bas, mauvais fonctionnement du traitement).
- Apposer des affiches pour rappeler aux utilisateurs du bassin de prendre une douche avant de se baigner afin d'aider à maintenir une bonne qualité de l'eau.

Outils

- Documents de références du Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) pour la gestion de la qualité d'eau des piscines et bassins artificiels (Règlement, guide, affiches, etc.) :
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/index.htm>

Plages publiques

En tant que gestionnaire d'une plage publique, il est de votre responsabilité d'assurer la qualité des eaux de baignade. Pour ce faire, nous vous recommandons :

- D'analyser régulièrement la qualité de l'eau de baignade dans un laboratoire reconnu par le MELCC. Idéalement, vous inscrire au [programme Environnement-Plage](#) du MELCC. La vérification de la qualité de l'eau est d'autant plus importante lorsque la plage est très fréquentée.
- Afficher les [bonnes pratiques](#) à adopter pour prévenir les risques à la santé.
- Mettre en place un protocole de fermeture préventive en cas de fortes pluies surtout si la plage est susceptible d'être affectée par des rejets d'eaux usées ou par des eaux de ruissellement contaminées. La plage devrait demeurer fermée pendant au moins 24 heures suivant la pluie ou jusqu'à ce que l'eau retrouve une apparence normale.
- En vertu de l'article 53 du [Règlement sur la sécurité dans les bains publics](#) de la Régie du bâtiment du Québec, vous devriez évacuer et interdire l'accès à la plage, entre autres, lorsque les eaux ne sont pas assez limpides ou que la sécurité des baigneurs est compromise (ex. : présence d'algues bleu-vert).



Outils

- Site du Programme-Plage : <https://bit.ly/2M77K4x>
- Responsabilité des baigneurs et obligations des exploitants de plage à l'égard des algues bleu-vert : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/capsules/capsule6.pdf>

Autres outils

- Pour plus d'information sur comment prévenir les risques à la santé associés à la baignade (Quebec.ca) : <https://bit.ly/2W2aowZ>
- La qualité des eaux récréatives au Québec et les risques à la santé : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2501>
- La qualité des eaux récréatives au Québec et les stratégies de prévention des risques à la santé : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2502>
- Liste des laboratoires reconnus par le MELCC: <http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/Ila03.htm>